

DGOS

Direction générale  
de l'offre de soins

Méthode de calcul  
du coût du LMD

Comité de suivi IDE  
15 février 2013

*Bureau de la démographie et des  
formations initiales (RH1)*



# Enquête 2012 (1/2)

- Groupe de travail avec représentants des instituts de formation, de l'ARF, de la CPU et du MESR
- Questionnaire d'enquête adressé aux directeurs d'instituts pour 7 professions de santé :
  - Infirmier, Infirmier anesthésiste, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, pédicure-podologue, masseur-kinésithérapeute, sage-femme
- Echantillon de 86 IFSI, défini avec l'ARF :
  - IFSI rattachés aux CHU, IFSI éloignés de la ville universitaire, IFSI de différents statuts.

# Enquête 2012 (2/2)

- Analyse des résultats poste par poste et expertise conjointe DGOS, DGCL, DB
- Information régulière des représentants de l'ARF
- Restitution à la CCEC du 12 décembre 2012
- Ajustement du montant de la compensation sur :
  - les assiettes de référence (étudiants et structures)
  - les postes de dépenses

# Méthode initiale de compensation des charges nouvelles relative au LMD infirmier

- En 2009, identification de 4 postes de dépenses :
  - Enseignements théoriques
  - Stages
  - Suivi pédagogique
  - Equipement
- Effectifs de référence :
  - 28 000 étudiants entrant en 1<sup>ère</sup> année en 2009
  - 334 IFSI
- Droit à compensation initial accordé aux régions :
  - 6 911 565 € en LFI 2010
  - 8 349 658 € en 2011
  - 7 246 000 € en base à compter de 2012

# Nouvelle méthode de calcul des effectifs de référence

- Etudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année en 2009, redoublants inclus (31 302 au niveau national)
- Moins les salariés en formation professionnelle (1 605 étudiants) et moins les demandeurs d'emploi (5 268 étudiants)
- Soit un total de 24 429 étudiants retenus
- Soit un taux moyen de compensation financière aux régions de 78,04 %
- Nombre d'instituts : 326 IFSI répertoriés en 2009

# Postes de dépenses – Nouvelle méthode

- Enseignement théorique:
  - Volume d'heures d'enseignement et de cours assurés par des universitaires : calcul initial confirmé par l'enquête 2012
  - Taux d'encadrement des travaux dirigés modifié en fonction de la nature des enseignements :
    - 20 étudiants pour l'anglais
    - 12 étudiants pour les travaux pratiques
    - 25 étudiants pour les autres enseignements

# Nouveau poste : Coordination pédagogique et administrative : + 3,05 M€

- Coordination avec l'université :  
3 h de réunion par an par IFSI (un formateur/IFSI) pour chacune des 22 unités d'enseignement concernées
- Dispenses de scolarité :  
10 h supplémentaires par IFSI pour l'examen des dossiers
- Commissions d'attribution des crédits (CAC) :  
3 réunions de 6h / an pour 3 intervenants extérieurs
- Préparation des CAC :  
20 mn/ étudiant/ an pour l'étude préalable du dossier par un formateur
- Coordination administrative : charges supplémentaires de secrétariat, gestion des dossiers (250h/IFSI/an)

# Stages

- Diminution de la durée globale des stages  
Passage de 68 à 60 semaines (économie)
- Deux dépenses nouvelles :
  - liées aux exigences du référentiel sur la diversité des stages et à la concentration des périodes de stage
  - Frais de déplacements des étudiants : éloignement accru des lieux de stage : + 1,16 M€
  - Recherche de stage : 70 h supplémentaires / an / IFSI + 0,64 M€



# Suivi pédagogique

- 140 h déjà prévues dans l'ancien programme
- Dans le nouveau référentiel, 300h de travail personnel guidé, une partie en autonomie et une partie en guidance collective ou individuelle
- Nouveau poste de dépense :
  - Parcours complémentaires des étudiants non admis au DEI en fin de 3<sup>ème</sup> année : estimé à 17 % des étudiants
  - 3 h de suivi individuel par un formateur

# Equipements

- Coût médian estimé en 2009 pour le matériel de visioconférence confirmé par l'enquête 2012
- Charge nouvelle estimée : matériel nécessaire pour les 3 pratiques évaluées lors de TP (UE 4)
  - Consommables : 25,62 € par étudiant
  - Equipements amortissables : bras pour transfusion et buste pour chambre implantable : 376,26 € / IFSI / an

# Droit à compensation 1/3

- Enseignement théorique :

2009/2010 : 8 361 105 €

2010/2011 : 9 940 412 €

2011/2012 et en base : 12 471 627 €

- Coordination pédagogique et administrative :

2009/2010 : 2 228 025 €

2010/2011 : 3 455 597 €

2011/2012 : 4 271 586 €

en base : 3 053 598 €

## Droit à compensation 2/3

- Stages (mesure d'économie réajustée à la baisse) :

2009/2010 : - 1 499 173 €

2010/2011 : - 1 111 730 €

2011/2012 : - 3 655 766 €

en base : - 3 932 581 €

- Suivi pédagogique (parcours complémentaires) :

2011/2012 et en base : 454 746 €

- Equipement :

2009/2010 : 1 223 259 €

2010/2011 : 1 493 688 €

2011/2012 et en base : 1 795 386 €

# Droit à compensation 3/3

- Montant total DAC :

2010/2012 : 39 428 762 €

à compter de 2013, en base : 13 842 776 €

- Rappel montant DAC initial :

2010/2012 : 22 507 223 €

montant en base 2012 : 7 246 000 €

- Total ajustement (total DAC moins DAC initial) :

2010/2012 : rattrapage non pérenne de 16 921 539 €

à compter de 2013, ajustement pérenne : + 6 596 776 €

# Diplômes ré ingéniés en 2010 et 2012

- 4 diplômes d'Etat

Ergothérapeute, Infirmier anesthésiste, Manipulateur d'électroradiologie médicale, pédicure-podologue

- Compensation provisoire calculée selon la méthode initiale

- Réajustement prévu en 2013 sur la base de la nouvelle méthode LMD infirmier



**Merci de votre attention**